

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, MARTINEZ Christine, et Mrs Cyril COTONAT, GEVAERT Jean-Marie, Jean-Michel ESQUERRA, PERES André

Absents excusés : Mmes CAUSSADE Carole et GALLATO Nathalie

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

1) Point projet cœur de village

Monsieur le Maire informe le conseil que :

- La création de l'association de copropriétaires pour l'entretien de la micro-station d'assainissement est prévue en fin d'année
- Mr le Maire présente un devis de goudronnage sur une partie de l'allée de l'église St Laurent avec un caniveau, il est demandé une comparaison avant acceptation
- Le panneau « impasse Traillonne » va être implanté sur la voie desservant le lotissement
- Mr le Maire rappelle les montants estimés du FCTVA concernant les travaux effectués par le SIVOM Miélan-Marcillac qu'il reste à percevoir pour la commune :
10390€ traverse village
6269€ accessibilité

2) Présentation projet chantiers internationaux jeunes- Concordia

Mr le Maire a assisté à la cérémonie de fin de travaux à Gazax effectués par un chantier jeunes Concordia. Un plan de financement, d'un montant de 6000 € (coût relatif aux frais liés à la mise en place et la gestion du chantier, pour une année), est à l'étude. Le Conseil municipal doit réfléchir aux travaux à exécuter, et souhaite que la mise en place ne se fasse, éventuellement qu'à l'horizon 2018.

3) Mise en place du R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Suite à la modification du régime indemnitaire des agents de la fonction publique il est nécessaire de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P).

Le conseil à l'unanimité accepte la mise en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P).

4) Attribution d'indemnités au comptable public

Suite au départ au 1^{er} septembre 2016 de Mr Soliveres, il est nécessaire de redélibérer sur l'attribution d'indemnités à la nouvelle comptable public Melle GAVANOU Gaëlle : indemnité de conseil au taux de 100% par an, et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

5) Point fiscalité

Mr le Maire fait part au conseil des taxes perçues par la commune :

- Dotation nationale de péréquation : 5104€
- Taxe d'habitation : 2302€
- Taxes foncières sur propriétés bâties : 2035€
- Taxes foncières sur propriétés non bâties : 5156€
- Exonérations taxes professionnelles (CFE et CVAE) : 15€
- Taxe additionnelle droits de mutation (Transactions immobilières) : 4988.18 €

A l'unanimité le conseil municipal reconduit le taux de 2% pour la taxe d'aménagement.

6) Proposition changement contrat gaz

Notre fournisseur actuel Finagaz pratique un prix de 1746 € HT/T. Mr le Maire nous fait part de l'offre de Primagaz de 740 € HT/T, prix garanti pendant 2 ans A l'issue des 2 ans le prix ne pourra pas dépasser 1031.11 € HT/T. Le changement de cuve représente 350 € de frais auquel il faut ajouter 150 € d'abonnement annuel. Le dépôt de garantie d'environ 1500 € sera remboursé à la commune par Finagaz lors de la restitution de la cuve.

A l'unanimité le conseil municipal accepte le changement de fournisseur de gaz auprès de Primagaz et autorise Mr le Maire a signé documents afférents à ce dossier.

7) Déploiement des compteurs Linky

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2016, Mme la Sous-Préfète demande à ce que le conseil municipal annule cette délibération.

Après discussion et vote du conseil municipal il est décidé de maintenir la délibération prise le 27 mai 2016.

8) Point des travaux en cours et réalisés

- Les haies du lotissement ont été nettoyées ainsi que les haies des logements communaux
- Le nettoyage du lavoir Saint André a été effectué
- Le passage de la banquetteuse est en cours, les travaux du préau commenceront juste après.

9) Choix délégué suppléant SIVOM Miélan-Marcillac

Suite à la démission de Philippe Quaglioni, il est nécessaire de délibérer pour le remplacement du délégué suppléant auprès du SIVOM Miélan-Marcillac. Mme DUFFAU Eliane se propose, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

10) Urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2017 les services de la DDT n'instruiront plus les documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme d'information) et à compter du 1^{er} avril 2017 les certificats opérationnels et les déclarations préalables pour toutes les communes ayant soit un Plan Local d'Urbanisme soit une Carte Communale. Aussi les certificats d'urbanisme d'information (CUa) seront instruits en mairie. Une proposition est à l'étude afin que le Pays Val d'Adour fasse l'instruction des certificats d'urbanisme opérationnels (Cub) et des déclarations préalables (DP).

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr le Maire nous communique l'agenda des prochaines commissions communales
- Le président de l'association des retraités agricoles nous demande de voter une motion par rapport au montant insuffisant des retraites agricoles. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette motion.
- Manifestations : une dérogation est maintenue, à titre exceptionnel, pour le CLAP de Marcillac pour la gratuité de la salle des fêtes lors de la randonnée pédestre sur notre village prévue le 5 février 2017.
- Mme Eliane DUFFAU nous demande de communiquer le projet « d'un repas du cœur » le 24 décembre. Le Conseil accepte de passer cette information dans le bulletin municipal.
- Mme Valérie DOMERC nous fait le résumé de la réunion du SMCD (Syndicat Mixte de Collecte des Déchets) concernant le projet de containers de collecte enterrés. Pour notre commune, l'aire de collecte ne serait pas modifiée. Il y aurait 4 containers pour les ordures ménagères, 2 containers pour le tri sélectif, 1 container pour le verre. Une estimation de 24548 € hors travaux de finition à la charge du SMCD. Ce nouveau mode de collecte démontre de meilleurs résultats de propretés et de tri sélectif. Le coût de fonctionnement devrait être également amélioré. Une restructuration du personnel serait également envisagée, le nombre de salariés qui collectent devrait passer de 17 à 7 (sans licenciement, suite à des départs à la retraite ou de reclassement).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24H15.

Ont signé le registre tous les membres présents.